

ACS Gymnastique

Ensemble Sportif J. Guetat
Avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

seyssinet-gymnastique.com
acsgymnastique@gmail.com
04 76 21 00 67



Club affilié à la Fédération
Française de Gymnastique

COMPÉTITION

Inscription :
Enregistrement :

DOSSIER D'INSCRIPTION - Saison : /

(À remplir en MAJUSCULES)

Adhérent (l'enfant)

Nom : Prénom :

Sexe : F M

Date/lieu de naissance : / /

Nationalité :

Adresse :
.....

Code postal :

Commune :

Observations particulières concernant l'adhérent
(ex : blessures, allergies...) :

Parent/ Responsable

Nom : Prénom :

Profession :

Tél Portable :

Mail Majuscules) :

Personne à prévenir en cas d'accident (si différente) :

NOM – Prénom :

Tél :

Nom du médecin :

Tél :

Entourer la ou les séances choisies ci-dessous

COURS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach
GAM Féd – Perf.		18 h. - 20 h.	?	18 h. - 20 h.		Nicolas
GAM 6/10 ans			16 h. - 17 h.30	17 h.30 - 19 h.30		Nicolas
GAF Fédéral A.1 – 10-15 ans (20 maxi)	18 h. - 20 h.			17 h.30 – 20 h.	17 h.30 – 20 h.	Nelly / Lola
GAF Féd A – 10-15 ans (20 maxi)		17 h.30 – 20 h.	17 h.30 – 20 h.		17 h.30 – 20 h.	Lola / Nelly
GAF Féd. 'A et A.1 / 10 ans et plus		17 h. - 20 h.			17 h. - 20 h.	Virginie
GAF Féd. poussines 7-9 ans (20 maxi)	17 h. - 18 h.30	17 h. - 19 h.		17 h. - 18 h.30		Lola / Nelly
GAF Perf. / Perf. Région 10 ans et plus	17 h. – 20 h.	17 h. – 20 h.		17 h. – 20 h.	17 h. – 20 h	Nelly

Engagements et autorisations diverses :

En cas de blessure lors d'une séance, l'adhérent(e) peut-il (elle) être dirigé(e) par les pompiers sur le centre hospitalier de Grenoble (CHU) ?

Oui **Non** – Si non, Indiquez l'établissement de votre choix :

La participation aux entraînements doit être très régulière. Lorsque la ou le gymnaste est engagé(e) en compétition sa présence est **OBLIGATOIRE**.

En effet, l'absence d'un(e) gymnaste lors d'une compétition en équipe peut entraîner la disqualification complète de celle-ci et la perte des frais engagés pour la compétition. En cas d'absences répétées et non justifiées, le BUREAU pourra prononcer l'exclusion de la ou du gymnaste.

Toute inscription est définitive, elle entraîne un engagement financier du montant de la cotisation (cf. annexe adhésion) et ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf en cas de contre-indication médicale justifiée.

En cas de vol dans les vestiaires, la responsabilité de l'A.C.S. Gymnastique n'est pas engagée.

Autorisation de transport

Le club de l'A.C.S. Gymnastique est-il autorisé à transporter l'adhérent(e) pour se rendre sur les lieux de compétitions, manifestations sportives ou bien aux sorties organisées pendant les stages, par transport collectif ou par véhicule individuel appartenant, soit à des membres, des dirigeants du club, des parents agissant bénévolement ou des entraîneurs ? L'adhérent(e) s'engageant à régler la quote-part correspondante si besoin est.

Oui **Non**

Autorisation de sortie

L'adhérent(e) est-il (elle) autorisé(e) à partir seul(e) à l'issue de l'entraînement ? En cas de dispositions particulières veuillez informer le Club de l'A.C.S. Gymnastique (cf. règlement intérieur).

Oui **Non**

Autorisation de photographie

Le club de l'A.C.S. Gymnastique est-il autorisé à prendre des photos et vidéos contenant l'adhérent lors des séances ou des compétitions et de s'en servir comme support de communication ? Le club s'engage à ne pas les diffuser sans l'autorisation des parents ou des adhérent(e)s majeur(e)s concerné(e)s.

Oui **Non**

Je soussigné(e) : responsable légal de l'adhérent / adhérent majeur, reconnaiss avoir pris connaissance de toutes les modalités d'inscription, de fonctionnement et de l'extrait du règlement intérieur (affiché par le club de l'A.C.S. Gymnastique) et m'engage à respecter celui-ci, tout comme les divers engagements et autorisations ci-dessus ainsi que les dispositions prises en cas de nécessité.

Seyssinet, le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")